



Licenciement en pleine grossesse.

Par **rehad**, le **19/03/2017** à **10:47**

[s]Bonjour,[/s]
Ma fille qui avait été licenciée pendant sa grossesse a gagné sa procédure et le jugement porte la mention que le licenciement est annulé avec diverses condamnations pour l'employeur.
cette dernière avait une mutuelle de groupe qu'elle a perdu au moment de son licenciement peut elle faire valoir auprès de l'huissier les frais qu'elle a du engager pour en prendre une autre mutuelle puisque elle était a un mois de son accouchement ces sommes ne sont pas marquées sur le jugement. mais sont elles chiffrables par l'huissier puisque le licenciement est annulé.
Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **19/03/2017** à **14:53**

Bonjour,
Ce n'est pas l'huissier qui calcule les D.I. mais le tribunal.
Il fallait donc demander ces sommes au tribunal.
Par ailleurs le licenciement ne fait aucunement perdre l'éligibilité à la mutuelle.
Mais par contre il faut s'en occuper et ne pas attendre que cela tombe tout rôti.

Par **rehad**, le **19/03/2017** à **21:27**

je n'ai pas attendu que cela tombe tout rôti c'est l'assureur qui au moment du licenciement m'a dit que je n'avais plus droit à la mutuelle de groupe et cela a été difficile de me réinscrire au moment de l'accouchement chez une autre mutuelle, on voit que vous n'êtes jamais passé dans une situation pareille cela est un manque de discernement ou de misogynie

Par **Lag0**, le **19/03/2017 à 22:16**

[citation]c'est l'assureur qui au moment du licenciement m' a dit que je n'avais plus droit à la mutuelle de groupe[/citation]
Bonjour,
Des infos ici <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20744> sur la portabilité des garanties.

Par **Visiteur**, le **19/03/2017 à 22:22**

Bsr,
S'agit-il de votre fille ou de vous mêmes?

Par **morobar**, le **20/03/2017 à 07:46**

Bonjour,
[citation] on voit que vous n'êtes jamais passé dans une situation pareille[/citation]
Qu'en savez-vous ?
Car c'est justement le contraire, et la portabilité de la mutuelle, j'en connais un rayon.
Je ne suis pas misogyne, au contraire j'apprécie les femmes, surtout lorsqu'elles sont intelligentes.
Je ne vous aurai pas couru après c'est certain.

Par **rehad**, le **20/03/2017 à 08:39**

vous êtes le seul du forum à répondre toujours avec un peu de moquerie et d'agressivité
peut être avez vous besoin d'un psy alors que les gens recherchent de l'aide et des conseils,
le forum doit -être votre exutoire
il faut savoir rester à sa place ou alors tirer sa révérence